

Justificatifs de domicile acceptés

1 – Personnes physiques

- Quittance / facture EDF ou autre Fournisseur d'énergie **de moins de 6 mois**
- Quittance / facture GDF **de moins de 6 mois**
- Avenant d'échéancier ou avenant au contrat **de moins de 6 mois**
- Facture de régularisation **de moins de 6 mois**
- Téléphone, Tél Portable, ADSL, Internet **de moins de 6 mois**
- Attestation d'assurance logement **UNIQUEMENT (en cours)**
- Quittance de Loyer **de moins de 6 mois**
- Titre de propriété
- Certificat d'imposition ou de Non Imposition de l'année précédente **de moins d'1 an**
- Taxe d'habitation **de moins d'un an**
- Redevance de la taxe Foncière **de moins d'un an**
- Redevance ordure ménagère **de moins d'un an**
- Caf : attestation de paiement **de moins de 6 mois**
- Avis d'échéance de loyer **de moins de 6 mois**
- Contrat de location
- Relevé de comptes **de moins de 6 mois**
- Avis d'une préfecture
- Trésor public : amendes et condamnations pécuniaires
- Extrait de la chambre des métiers et artisanats
- Titre de propriété - Acte notarié (achat de bien immobilier ou succession)
- Avis de recouvrement (de paiement) du Trésor Public
- Attestation d'hébergement accompagnée d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité de l'hébergeant
- Adresse d'un camping ou hôtel : s'il justifie d'un emploi fixe dans une entreprise, doit fournir une facture établie par le gérant
- Acompte prévisionnel : prendre le plus récent sachant que ces « tiers » sont appelés en février, mai et septembre

2 – Personnes morales

- Pour les personnes morales de type industriel, commercial ou civil :
 - Un extrait de Kbis du RCS établi depuis **moins de 2 ans**
 - ou

- Un journal d'annonce légale **de moins de 2 ans** à condition qu'il y apparaisse le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le numéro d'enregistrement du RCS
- Pour l'immatriculation des véhicules au nom des sociétés en cours de constitution, il y a lieu d'admettre soit un extrait Kbis, soit un certificat attestant l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés mentionnant que ladite société est en attente de son numéro d'identification INSEE

→ Pour les personnes jouissant de la personnalité morale (associations, syndicats, sociétés civiles professionnelles) :

- Les statuts ou toutes autres pièces justificatives de leur existence légale de la personne faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme ainsi que la preuve qu'elles ont été déclarées auprès d'une préfecture ou sous préfecture ou reconnues par l'administration, une juridiction ou un organisme professionnel

→ Immatriculation des véhicules au nom des sociétés

- Extrait du Kbis **de moins de 2 ans** : une telle demande ne peut se faire sans l'autorisation du représentant légal qui doit d'ailleurs apparaître comme signataire de la demande de certificat d'immatriculation (sauf pouvoir accordé à un tiers). Le dossier de demande de certificat d'immatriculation ne peut toutefois être accepté si n'est pas jointe une copie d'une pièce d'identité de la personne qui se déclare être le représentant légal (ou celle qui se prétendrait disposer d'un pouvoir de ce dernier)